



Le Crouais, le 5 septembre 2026

Référence : 09-26-180

Objet : *Convocation Conseil Municipal*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le :

Mardi 15 septembre 2026
À 19h00
Salle de la Mairie

L'ordre du jour est le suivant :

- Finances – Reversement de l'excédent du budget lotissement vers le budget principal
- Finances – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation 2027 (TVLH)
- Finances - Délibération délimitant le périmètre des dépenses à imputer au compte 623 "Fêtes et Cérémonies"
- Finances – Sollicitation d'un fond de concours auprès de la CCSMM
- Urbanisme – Délibération instituant le droit de préemption
- Affaires scolaires et périscolaires – Tarifs périscolaires
- Intercommunalité – Désignation des membres du CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Institution et vie politique – Désignation de référents thématiques communaux
- Questions diverses

Le Maire,
Daniel CHICOINE



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée** ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.